

Référentiel d'éviction (pré)scolaire pour maladies transmissibles

Mise à jour Novembre 2018

Introduction

Le référentiel d'éviction (pré) scolaire est une mise à jour du document des recommandations romandes et tessinoises d'éviction (pré) scolaire édité en 2005 par un groupe de travail constitué de médecins issus de tous les cantons romands et du Tessin, tous experts en pédiatrie, maladies infectieuses, prévention ou santé publique. Il traite de l'accueil des enfants atteints de maladies transmissibles dans une institution pour enfants (crèche, jardin d'enfants, garderie, école). Ce référentiel a été mis à jour en novembre 2018 par le groupe de travail des maladies transmissibles mandaté par la commission des médecins cantonaux romands.

Ce document est composé d'une liste comprenant 4 colonnes:

1. La colonne « Germes/Maladies » mentionne dans l'ordre alphabétique, une série de maladies infectieuses et de germes. En face de chaque germe/maladie figurent les colonnes comprenant les diverses mesures, qui détaillent la conduite à tenir.
2. La colonne « Mesures pour le cas »
3. La colonne « Mesures pour les contacts »
4. La colonne « Mesures dans les locaux ».

Pour certaines maladies, sont également proposées des mesures d'accompagnement qui, indépendamment de la nécessité d'éviction, sont indispensables pour le bon contrôle d'une situation épidémiologique délicate.

Germes / Maladies	Mesures pour le cas	Mesures pour les contacts	Mesures dans les locaux
Angine streptococcique & non streptococcique	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... mais le respect des précautions standard d'hygiène s'impose plus que jamais!	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Bronchiolite / Bronchite & bronchopneumonie: toutes causes	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Candidose (peau et muqueuses)	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Cinquième maladie	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Conjonctivite épidémique à Adénovirus	Eviction ^Y si diagnostic confirmé. Retour dès le 15^e jour suivant le début de la maladie: - si atteinte unilatérale - à compter à partir de l'atteinte du 2 ^e œil si atteinte bilatérale	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...mais le respect des précautions standard d'hygiène s'impose plus que jamais! en particulier lavage des mains	Renforcement des mesures de nettoyage et désinfection des locaux, objets et jouets
Conjonctivite purulente	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.

^YL'éviction est ordonnée par le Médecin Cantonal (MC)

Germes / Maladies	Mesures pour le cas	Mesures pour les contacts	Mesures dans les locaux
Coqueluche	<p>➤ Préscolaire: Eviction^Y de tout enfant fréquentant un cercle préscolaire et tout adulte professionnellement actif dans un cercle préscolaire (cercle préscolaire : crèche, garderie, maman de jour si accueil d'enfants de moins de 6 mois) Retour dès le : - 5^e jour de traitement par antibiotique <u>ou</u> - 22^e jour suivant le début de la toux (si malade non traité par antibiotique) <u>ou</u> - dès exclusion formelle du diagnostic ➤ Cercles préscolaire, scolaire, parascolaire et associatif: Instruction d'éviter tout contact avec les nourrissons de moins de 6 mois et les femmes au 3^e trimestre de grossesse.</p>	<p>1. Antibio prophylaxie Si dernière exposition remonte à moins de 21 jours et contact étroit avec un cas de coqueluche. Sont concernés par cette mesure : - Nourrisson <6 mois non immun - Femme au 3^e trimestre de grossesse non immune (vaccin contre coqueluche documenté remontant à >5 ans et absence de coqueluche documentée microbiologiquement) : - Adulte non immun* et en contact professionnel ou familial avec un nourrisson de moins de 6 mois (*vaccin contre coqueluche documenté remontant à >10 ans et absence de coqueluche documentée microbiologiquement)</p> <p>2. Vaccination</p> <p>- Accélération du processus de primovaccination contre la coqueluche Concerne tous les nourrissons de moins de 6 mois non immunisés dans un groupe préscolaire (crèche, garderie, maman de jour si accueil d'enfants de moins de 6 mois)</p> <p>- Rattrapage de la vaccination contre la coqueluche (pour protéger les enfants de moins de 6 mois). Concerne : Femme non immune au 3^e trimestre de grossesse Adulte non immun et en contact professionnel ou familial avec un nourrisson de moins de 6 mois.</p>	<p>Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.</p>
Cytomégalovirus	<p>Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.</p>	<p>Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.</p>	<p>Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.</p>
Dermatite fessière	<p>Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.</p>	<p>Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.</p>	<p>Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.</p>
Diptérie	<p>Contactez immédiatement le MC</p>	<p>Contactez immédiatement le MC</p>	<p>Contactez immédiatement le MC</p>

^YL'éviction est ordonnée par le Médecin Cantonal (MC)

Germes / Maladies	Mesures pour le cas	Mesures pour les contacts	Mesures dans les locaux
Enterobius vermicularis: portage	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Etat grippal	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Exanthème subit	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Faux croup	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Fièvre typhoïde et paratyphoïde avec diarrhée	Eviction[¶] - d'un enfant: nécessaire si la capacité de l'établissement à maintenir les mesures d'hygiène est dépassée - d'un adulte: souhaitable si la personne est amenée à dispenser des soins à des nourrissons de moins de 6 mois. Retour dès 48h suivant l'arrêt de la diarrhée aigue	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	- Contrôle de l'application stricte des mesures standard d'hygiène , en particulier lavage des mains au savon - Port de gants jetables par le personnel lors du change d'un enfant symptomatique - Renforcement des mesures de nettoyage et désinfection des locaux, objets et jouets
Gale	Eviction sauf si: - le traitement spécifique a été entrepris - exclusion formelle du diagnostic (consultation spécialisée)	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Gastro-entérite toutes causes (Shigelles, Campylobacter, Norovirus, Adenovirus, Rotavirus, Salmonelles, Escherichia, Amibiase, Giardia)	Eviction[¶] - d'un enfant: nécessaire si la capacité de l'établissement à maintenir les mesures d'hygiène est dépassée - d'un adulte: souhaitable si la personne est amenée à dispenser des soins à des nourrissons de moins de 6 mois. Retour dès 48h suivant l'arrêt de la diarrhée aigue	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	- Contrôle de l'application stricte des mesures standard d'hygiène , en particulier lavage des mains au savon - Port de gants jetables par le personnel lors du change d'un enfant symptomatique - Renforcement des mesures de nettoyage et désinfection des locaux, objets et jouets
Haemophilus influenzae b	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.

[¶]L'éviction est ordonnée par le Médecin Cantonal (MC)

Germes / Maladies	Mesures pour le cas	Mesures pour les contacts	Mesures dans les locaux
Hépatite A	Éviction[¶] - d'un enfant: nécessaire si la capacité de l'établissement à maintenir les mesures d'hygiène est dépassée - d'un adulte: souhaitable si la personne est amenée à dispenser des soins à des nourrissons de moins de 6 mois. Retour dès le 6^e jour suivant le début de la diarrhée aiguë ou le début de l'ictère	- Vaccination post-expositionnelle si: Absence d'immunité contre l'hépatite A et Première exposition au cas source remonte à moins de 7 jours	- Contrôle de l'application stricte des mesures standard d'hygiène , en particulier lavage des mains au savon - Port de gants jetables par le personnel lors du change d'un enfant symptomatique - Renforcement des mesures de nettoyage et désinfection des locaux, objets et jouets
Hépatite B	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Hépatite C	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Herpès primaire	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Herpès secondaire ou récidivant	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Impétigo staphylococcique non MRSA	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Impétigo streptococcique* * dans le canton de Genève, une éviction est préconisée si atteinte au visage	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Laryngite bactérienne non spécifiée	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Méningocoque: méningite & méningococcémie	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation. ...l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Antibioprophylaxie (à déterminer d'entente avec l'Office du médecin cantonal selon recommandations de l'OFSP) si: Contact le plus récent avec le cas source remonte à moins de 11 jours et contact étroit	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.

[¶] L'éviction est ordonnée par le Médecin Cantonal (MC)

Germes / Maladies	Mesures pour le cas	Mesures pour les contacts	Mesures dans les locaux
Méningocoque: portage	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Méningites virales	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Molluscum contagiosum	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Moraxella catarrhalis	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
MRSA communautaire & non communautaire	- Eviction [¶] si: infection invasive, pneumonie, infection cutanée disséminée - Retour dès la fin du traitement de décolonisation - Traitement de décolonisation si: Infection microbiologiquement documentée ou portage chez plusieurs personnes du groupe	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Muguet	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Oreillons	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Pédiculose de la tête	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Pneumocoque	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.

[¶]L'éviction est ordonnée par le Médecin Cantonal (MC)

Germes / Maladies	Mesures pour le cas	Mesures pour les contacts	Mesures dans les locaux
Rougeole	Eviction^Y et confinement à domicile Retour dès : - exclusion formelle de la rougeole par un test microbiologique ou - le 5 ^e jour suivant le début de l'exanthème (éruption)	- Vaccination post-expositionnelle si: Moins de 1 dose de vaccin contre la rougeole et Première exposition au cas de rougeole remonte à moins de 72 heures et Plus de 6 mois et absence d'état d'immunodépression et de grossesse - Immunoprophylaxie passive si: Absence d'immunité contre la rougeole (moins de 1 dose ou absence d'anticorps maternel) et Première exposition au cas source remonte à moins de 7 jours et Vaccination post-expositionnelle contre-indiquée (moins de 6 mois, immunodépression ou grossesse) - Eviction^Y (du groupe social ou professionnel) si: Moins de 1 dose vaccin contre la rougeole <u>et</u> contact étroit (>15 min dans le même local que le cas de rougeole et jusqu'à 2 heures suivant la sortie du cas) <u>et</u> en l'absence de vaccination post- expositionnelle dans les 72 h ou d'immunoprophylaxie passive dans les 6 jours suivant le contact Retour dès le 22 ^e jour suivant le dernier contact avec un cas de rougeole	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Rubéole	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Scarlatine	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Séropositivité Virus immunodéficience humaine (VIH)	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.

^YL'éviction est ordonnée par le Médecin Cantonal (MC)

Germes / Maladies	Mesures pour le cas	Mesures pour les contacts	Mesures dans les locaux
Stomatite herpétique	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Syndrome pied-main-bouche	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Trachéite	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Tuberculose	- Eviction ^Y si: Infection pulmonaire bacillaire microbiologiquement documentée Retour exclusivement sur avis médical spécialisé	Investigations diagnostiques si: Infection pulmonaire bacillaire microbiologiquement documentée chez le cas source	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Varicelle	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	*Protection des contacts immunosupprimés	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation.
Verrue plantaire	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation
Zona	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation... l'état clinique est seul responsable d'une éventuelle absence.	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation	Aucune mesure préventive spécifique n'est préconisée dans cette situation

^YL'éviction est ordonnée par le Médecin Cantonal (MC)